AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022128-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022. 128**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents : 28 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET :Convention d'occupation temporaire en forêt domaniale pour des activités sportives.2023-2035

Vu l'article L 221-2 du code forestier fixant les conditions d'occupation et d'utilisation par le bénéficiaire de terrains situés en forêt domaniale .

Préambule :

L'ONF met à disposition des sites au profit de tiers pour leur permettre l'exercice d'activités compatibles avec la gestion durable de la forêt.

Au terme d'un acte signé le 12 février 2014 et conclu pour une durée de 9 ans il convient de signer une nouvelle convention. La durée proposée est de 12 ans ;

Les objets de l'occupation sont les suivants

- Bâtiment appartenant à l'Etat
- 3 téléskis
- Les pistes de ski alpin et de ski de fond
- Les aménagements annexes de la salle hors sac
- Les emprises des différentes activités de pleine nature (trail, PR, course d'orientation, VTT) et à terme stade de biathlon et Vtt de descente

Les conditions financières sont les suivantes

- Une redevance annuelle de 4000 € HT
- Un intéressement fixé à 1.5 % du chiffre d'affaires des activités sportives toutes saisons sauf front de neige (fil neige et espace débutant)

Après discussion et à l'unanimité, Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention et tous documents à intervenir.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *